



Madame, Monsieur,

Le Comité Départemental de la Retraite Sportive (Coders 06) a le plaisir de vous inviter à son **Assemblée générale électorale 2024, qui aura lieu à MENTON le lundi 25 novembre 2024, de 9h30 à 11h30.**

Tous les licenciés des clubs du 06 sont concernés.

En effet, comme le prévoient nos statuts, **cette élection doit impérativement se dérouler tous les quatre ans** (année olympique des jeux d'été), **afin de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres du Comité Directeur.**

Comme vous le savez, votre Coders fait partie intrinsèque de la vie de votre club. En effet :

- Il organise et finance les formations de vos encadrants (animatrices, animateurs, encadrement) ;
- il organise, promeut et développe la pratique sportive pour les personnes de plus de 50 ans ;
- il valorise les bienfaits de l'activité physique sur la santé et la préservation du capital santé des licenciés ;
- il promeut et valorise le « sport senior santé® » : maintien des capacités physiques des seniors grâce à la multi-activité ;
- il favorise le lien social, la convivialité, principalement par la pratique en groupe d'activités physiques et sportives et, accessoirement, par des activités créatives, artistiques ou culturelles.

La tâche n'est ni difficile, ni compliquée, elle fait simplement appel au bon sens, à un peu d'humanisme et à un minimum de disponibilité.

Plus vous serez nombreux à vous présenter, plus le "travail" sera partagé et facilité. Ces quelques heures d'engagement bénévole par mois seront la garantie du bien-être de tous.

(Lien vers la fiche de candidature) à **me retourner impérativement avant le 18 novembre 2024.**

Les postes à pourvoir sont :

- Président(te), secrétaire, trésorier(rière) et leurs adjoints (tes)
- Référents : formation, licences, séjours, etc.
- Membres sans mandat particulier, mais pouvant donner un coup de main pour le fonctionnement du Coders.

Article 9 : *Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.*

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 décembre de l'année des jeux olympiques d'été (décret n°2016-387 du 29 mars 2016).

Vous remerciant par avance de votre investissement, bien cordialement à vous.

CODERS 06. Comité Départemental de la Retraite Sportive des Alpes-Maritimes